

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
69720 SAINT BONNET DE MURE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.  
DU 25 JANVIER 2021**

**01-01-2021 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 (DOB)**

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	9
De votants	12

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à 16 H 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente.

Présents : M. : Olivier SUSINI -

Mmes : Danièle SANTESTEBAN — Josiane CHABERT – Martine PINTON - Francine CLUZEL – Hélène HEGOBURU- Audrey SAUNIER – Renée ALIBERT - Nadia OULD CHEIKH

Date de la convocation :  
19/01/2021

Absent excusé : Jean-Pierre JOURDAIN

Absente : /

Pouvoirs :

Résultat du vote :  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Georges LAJARA à Francine CLUZEL  
Alain LONGOMOZINO à Martine PINTON  
Christiane GOULLET à Olivier SUSINI

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame SANTESTEBAN Danièle - Vice-Présidente ouvre la séance à 16 h 30, le quorum étant atteint

En vertu de l'article L2312-1 DU Code Général des Collectivité Territoriales, il est fait obligation aux établissements autonomes des communes de plus de 3500 habitants d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédent le vote du budget.

Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs tels que le C.C.A.S. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de prendre acte du débat sur le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2021**. (ci-joint)

**Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, PREND ACTE à l'unanimité du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (DOB).**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.**

**ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifié conforme le 25 janvier 2021

Je soussignée Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération.

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône

Danièle SANTESTEBAN  
Vice-Présidente du CCAS

